PHI_Copie de Layout 20 07/05/2015 13:59 Page 1

P1 : Dossier logements sociaux CCPH

P2 : L'action de la CCPH : un levier d'implantation d'entreprises

P2 : L'entretien de la ripisylve

PAYS HOUDANAIS infos

Mai 2015 Gratuit - N°6

Adainville, Bazainville, Boinvilliers, Boissets, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Flins-Neuve-Eglise, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Havelu, Houdan, La Hauteville, Longnes, Le Tartre-Gaudran, Maulette, Mondreville, Montchauvet, Mulcent, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Septeuil, Tacoignières, Tilly, Villette

Edito

Madame, Monsieur,

« Pays Houdanais infos » change de look et de fréquence !
Ceci afin de vous présenter plus en détails les compétences de la CCPH, qui ne sont pas toujours bien connues des habitants du territoire houdanais, mais aussi pour vous tenir informés des décisions et actions définies par le Conseil Communautaire. Toutes ces informations sont, bien entendu, complémentaires à celles présentées sur le site internet de la CCPH.

Quelques nouvelles infos pour cette période:
- La CCPH ne comporte plus désormais que 36 communes car Champagne et Goussainville ont décidé de fusionner créant la nouvelle commune de Goussainville.

- En cette période d'annonce dans les médias de l'augmentation de la fiscalité décidée par les villes, les communes, les collectivités, la CCPH est confrontée comme toutes les collectivités territoriales aux baisses drastiques des dotations décidées par l'État, sans concertation. Le vote du budget 2015 a donc été fait en intégrant cette contrainte et en décidant de ne pas modifier la fiscalité des ménages et des entreprises. Pourrons-nous maintenir cette position pour les prochains exercices ? Rien n'est moins sûr !

- En concertation avec les communes, la CC continuera à porter ses efforts sur le développement économique et commercial afin de maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire, sur les services offerts à la population ainsi que sur les besoins locaux en logements. Dans ce dernier domaine, le Conseil Communautaire a décidé de se doter d'un nouveau plan local de l'habitat intercommunal (PLHI) pour les années 2015-2020.

Je vous souhaite bonne lecture.

Jean-Jacques MANSAT
Maire de Tacoignières
Président de la CC Pays Houdanais

Dossier : logements sociaux CCPH

Soucieuse d'offrir un logement adapté au budget de tous les ménages, la Communauté de Communes du Pays Houdanais, dans le cadre de sa politique de l'habitat, s'est engagée à soutenir la production de logements à loyer modéré sur son territoire.

Logements sociaux à Dammartin-en-Seve

La CCPH, en matière de compétence logement, s'est dotée d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI). Établi sur la base d'un état des lieux des logements existants et des besoins à satisfaire, il a défini une programmation quantitative et qualitative des logements à réaliser sur le territoire du Pays Houdanais ainsi que sur la répartition territoriale la mieux adaptée. En moyenne, 130 logements par an devraient être réalisés sur le territoire, dont 40 à caractère social (locatifs et/ou accession ou PTZ), notamment sur les communes de Houdan, Dammartin en Serve, Orgerus et Septeuil. Cette programmation doit permettre :
- de réaliser un nombre de logements qui permette le maintien et le renouvellement de la population,
- d'adapter l'offre de logements au besoin de la population existante (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, familles modestes, primo accédants),
- d'assurer l'accueil d'une population nouvelle qui serait induite par le développement ou l'implantation d'entreprises.

La CCPH, sur les opérations de logements décidées par les communes et qui comportent des logements sociaux, finance l'équilibre de l'opération et garantit les emprunts. En contre partie, elle dispose des logements.

Ainsi, les premiers logements sociaux CCPH ont été livrés :
- Impasse Saint Jean à Houdan : 6 logements en avril 2014
- Route de Champagne à Houdan : 7 logements en fin 2014

Les 8 logements sociaux de Dammartin-en-Serve devraient être livrés courant d'année 2015 :
- 3 en juillet
- 5 en fin 2015

Trouver un logement : mode d'emploi !

Faire une demande de logement social

Il existe désormais un formulaire de demande unique au niveau national pour déposer une demande de logement social. Un seul et unique formulaire est maintenant nécessaire pour toutes les demandes effectuées sur plusieurs communes du département des Yvelines. Aucun frais de dossier ne vous est réclamé lors de la demande de logement, ou de la signature du bail. La demande peut directement être faite en ligne sur : www.demande-logement-social.gouv.fr ou auprès :
- d'une mairie lieu d'enregistrement (sur le territoire de la CCPH : Dammartin-en-Serve, Houdan, Maulette, Orgerus et Tacoignières)
- d'un bailleur social (sur le territoire de la CCPH : 3F, Opievoy, Soval, Logement Francilien)
- du comité interprofessionnel du logement (CIL) d'action sociale si le candidat est salarié d'une entreprise cotisante au 1% logement. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Attention ! La CCPH n'est pas un lieu d'enregistrement. Aucune demande de logement ne sera prise en compte directement par celle-ci. Pour tous renseignements, demande d'imprimés... rendez-vous sur le site : http://vosdroits.service-public.fr

Les propositions de logements se font par la suite en fonction des disponibilités sur le parc social (livraison de logements neufs ou départ du locataire en place), et sont validées par la commission d'attribution du bailleur social. Votre demande est examinée en fonction des critères d'attribution réglementaires, et notamment de vos ressources.

Conditions d'attribution logement social

Pour bénéficier d'un logement social, vous devez :
- Avoir la citoyenneté française ou, pour les personnes étrangères, un titre de séjour régulier.
- Les revenus de l'année n-2 du foyer ne doivent pas dépasser un plafond de ressources qui peut varier en fonction de la situation familiale et selon les catégories de logements.

Ces plafonds sont révisés chaque année. Les revenus de l'année n-1 peuvent être pris en compte lorsque les ressources du foyer ont diminué d'au minimum 10% par rapport à l'année n-2. Cette diminution doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur. Pour l'Ile-de-France (hors Paris et communes limitrophes), les plafonds sont les suivants :

Composition du foyer*	Logement financé à l'aide d'un PLAI (Prêt Locatif d'Intégration)	Logement financé à l'aide d'un PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)	Logement financé à l'aide d'un PLS (Prêt Locatif Social)
Catégorie 1	12 722 €	23 127 €	**30 065 €**
Catégorie 2	20 740 €	34 656 €	**44 935 €**
Catégorie 3	24 929 €	41 550 €	**54 015 €**
Catégorie 4	27 373 €	49 769 €	**64 700 €**
Catégorie 5	32 407 €	58 917 €	**76 592 €**
Catégorie 6	36 466 €	66 300 €	**86 190 €**
Par personne supplémentaire	+ 4 062 €	+ 7 388 €	**+ 9 604 €**

***Composition du foyer**

Catégorie 1	1 personne
Catégorie 2	2 personnes sauf jeune (couple dont la somme des âges est de 55 ans maximum)
Catégorie 3	3 personnes OU 1 personne + 1 personne à charge OU jeune (couple dont la somme des âges est de 55 ans maximum)
Catégorie 4	4 personnes OU 1 personne + 2 personnes à charge
Catégorie 5	5 personnes OU 1 personne + 3 personnes à charge
Catégorie 6	6 personnes OU 1 personne + 4 personnes à charge

Public prioritaire à l'attribution d'un logement social

Vous êtes prioritaire à l'attribution d'un logement social si :
- Vous êtes en situation de handicap ou si vous avez à votre charge une personne en situation de handicap,
- Votre demande présente un caractère d'urgence (difficultés particulières à trouver un logement pour des raisons d'ordre financier, d'expulsion ou de menaces d'expulsion, logés dans un logement insalubre...),
- Vous êtes hébergés ou logés temporairement dans un établissement ou logement de transition,
- Vous justifiez de violences au sein de votre couple (mariés, pacsés, concubins).

+ d'infos : www.cc-payshoudanais.fr

PHI_Copie de Layout 20 07/05/2015 13:59 Page 2

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action de la CCPH : un levier d'implantation d'entreprises

La CCPH accompagne et conseille tout type d'acteurs économiques, TPE/PME, indépendants mais également commerçants sur des volets différents comme le choix du statut juridique et la gestion administrative du projet, le lieu d'implantation, les relations avec la mairie, la recherche de financements ou de partenaires, des relais de communication et de mise en réseaux, le recrutement de personnel...

Ainsi, en 2014 la CCPH a contribué dans le cadre de son partenariat avec « Initiative Seine Yvelines » au financement de 13 projets d'entreprises pour un montant de 185 000 € HT et un suivi individuel de 17 futurs créateurs sur une période de 6 mois.

Ces interventions concernent majoritairement les communes de Condé-sur-Vesgre, Bazainville, Houdan et Maulette, sur des secteurs totalement variés : de l'habillement à la chaussure, de la restauration, du commerce de bouche (fromagerie/crèmerie, épicerie), de la vente de matériels de sport, salon de coiffure et d'esthétique, agence immobilière, décorateur, vapoterie, services à la personne et spiritueux, audioprothésiste, chocolaterie...

La CCPH vous informe également sur l'arrivée de nouvelles entreprises implantées en zone d'activités :

Sur la ZI ST MATTHIEU:
ARTIREC, ZANTIA, JOHNSON HEALTH TECH MATRIX et EQUIP'OUEST**,** GOMOFAC, MOREL, TILT IMPORT, COLLIN ARREDO, RPM78 et CAFE FACTORERIE,

Sur la ZAC de la Prévôté :
SCHWIND & HAMMER

Sur l'Espace Prévôté :
ALLIANCE PARTENAIRE, LES EDITIONS PIX' N LOVE, CIS INVESTISSEMENT, THIERRY BANCKAERT, JULIEN SERMANET, ECIS, LE NIDENINON et FERM PRO
Sur la ZI du Boeuf couronné à Bazainville : O ONE, SOUDOTIQUE

Sur la zone commerciale de Maulette : MARQUES EN STOCK

Un contexte qui confirme la dynamique de création et développement d'entreprise ! Les entrepreneurs s'accordent à reconnaitre au territoire des valeurs de forte attractivité, illustrée par une offre foncière et immobilière de qualité et accessible, un vivier d'emploi pluridisciplinaire, un réseau de sous-traitants et de partenaires de proximité, un tissu d'entreprises solidaire rassemblé en associations (APHIE et ACPH), la présence de la fibre optique sur les zones d'activités...

Zoom sur une entreprise de l'Espace Prévôté

Découvrez la 1ère édition d'une longue série de présentations d'entreprises... à commencer par celles de l'Espace Prévôté ! Découvrez-les également sur le site Internet de la CCPH : www.cc-payshoudanais.fr

« Les Editions Pix'n Love sont une maison d'édition française cofondée en 2007 par Florent Gorges, Marc Pétronille, Sébastien Mirc et spécialisée dans la publication d'ouvrages liés à l'histoire des jeux vidéo. Elle édite des collections originales (Pix'n Love, L'Histoire de Nintendo, Les Cahiers du Jeu Vidéo, Les Grands noms du jeu vidéo...) ainsi que des traductions de collections anglaises ou japonaises. Les Éditions Pix'n Love regroupent un effectif d'environ 50 pigistes et auteurs à la renommée parfois internationale. Outre ses étroites collaborations avec des firmes aussi influentes qu'Ubisoft, Capcom ou SEGA, Les Editions Pix'n Love comptent pas loin d'une dizaine de biographies officielles sur les plus grands créateurs de jeux vidéo. »

Contact : Marc Pétronille
mpetronille@editionspixnlove.fr

Site Internet :
http://www.editionspixnlove.com/

Tél : 01 34 84 70 98

N'hésitez pas à vous faire connaitre en contactant le service développement économique au 01 30 46 82 81 ou par mail à deveco@cc-pays houdanais.fr

ENVIRONNEMENT

L'entretien de la Ripisylve

Les ripisylves sont les formations végétales du bord des cours d'eau, constituées d'arbres, d'arbustes et d'herbes.
Autrefois, l'entretien de ces formations végétales était réalisé par nécessité par les riverains pour l'utilisation du bois pour le chauffage, des branches comme fourrage. L'entretien est souvent délaissé aujourd'hui pour diverses raisons. Hors, il est à la charge des propriétaires riverains.
Néanmoins, afin de restaurer rapidement et efficacement ces milieux, la CCPH a décidé d'aider les propriétaires (gratuitement). Grâce aux différentes déclarations d'intérêt général prises sur son territoire, la CC réalise depuis l'hiver 2009 des actions d'entretien de la ripisylve par des opérations d'élagages, recépages, débroussaillages, abattages et enlèvements d'embâcles sélectifs. À la fin de cet hiver, ce ne seront pas moins de 42,4 kilomètres de cours d'eau qui auront été traités !

Rû du moulin de l'étang avant travaux d'entretien

Pourquoi entretenir la ripisylve ?
L'entretien régulier et de manière sélective est nécessaire lorsque le cours d'eau subit des pressions ou présente des enjeux importants (ponts, vannage, habitations…).

Cet entretien régulier de la ripisylve contribue à la richesse et à l'équilibre du milieu. Les interventions doivent cependant se limiter impérativement à des coupes sélectives (pas de coupe rase) des arbres instables, malades, ou morts, en tenant compte de leur importance, ces derniers abritant de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux, et en veillant à conserver la diversité des âges et des essences. L'objectif étant d'alterner les zones d'ombre et de lumière et de s'assurer du renouvellement de la ripisylve en sélectionnant et dégageant de jeunes plants.

Ces opérations ont donc pour objectifs de favoriser la biodiversité et de diminuer le risque d'inondation. **La CCPH ne se substitue pas à l'entretien courant de vos berges, elle œuvre dans l'intérêt général,** pour la protection de la ressource en eau et de la biodiversité du Pays Houdanais.

Rû du moulin de l'étang après travaux d'entretien

LOISIRS

La Piscine change de direction !

Depuis le 5 juillet 2014, la CCPH a repris la gestion de la Piscine à Houdan, assurée précédemment par le SIVOM de la région de Houdan qui a été dissout.
La gestion quotidienne de la piscine a été confiée au prestataire Hodellia pour une durée de 3 ans renouvelable.

Après 6 mois de remise à niveau techniques, de travaux et de relooking des espaces, un nouveau centre aquatique est né !

Et le changement ne s'arrete pas là puisque la piscine change également de main : son directeur Didier JOCHEM laisse sa place à Jacques BERGER. Arrivé le 2 mars dernier, le nouveau directeur compte bien poursuivre le travail de son successeur et a déjà de nouvelles idées à mettre en place. Sa ligne directive : le FITNESS ! « *Le centre Hodellia n'est pas une simple piscine. C'est un centre d'animations loisirs aquafitnesse avec remise en forme sèche et immergé* » nous confit-il.

Epaulé par une équipe professionnelle déjà en place, il compte bien mettre à disposition des abonnés plus de cours et et d'activités.

Directeur du centre aquatique

La piscine à Houdan a vu sa fréquentation en constante augmentation ces dernières années. Ses nombreuses manifestations (halloween, soirée danse...) font de cet espace un lieu incontournable de l'animation locale.

Retrouvez-les sur Facebook et sur leur site : **www.hodellia.fr**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis le 5 juillet 2014, la CCPH gère les Transports scolaires pour les deux établissements secondaires situés sur son territoire : le Collège François Mauriac de Houdan et le Collège Georges Pompidou d'Orgerus.
A chaque rentrée scolaire, les élèves doivent se munir de la carte « Scol'R ».

À compter de la rentrée 2015/2016, les élèves **résidant dans le département des Yvelines** pourront bénéficier de l'inscription et du paiement en ligne de leur carte de transport directement en se rendant sur le site : http://scol-r-css.stif.info

Pour les élèves **résidant dans le département de l'Eure-et-Loir et les demandes particulières** (résidence alternée…), les demandes devront obligatoirement être effectuées via un formulaire « papier » que vous pouvez retirer auprès de la CCPH.

+ d'infos : www.cc-payshoudanais.fr

Zoom sur le 4ème Festival Jazz N' Blues du Pays Houdanais !

La Communauté de Communes du Pays Houdanais, en partenariat avec l'association « L'Amicale de Gressey », a organisé le 11 avril dernier son 4ème festival de Jazz N' Blues, dont la direction artistique a été confiée à M. Christophe Pichon.
Cette année, les amateurs de Jazz sont venus écouter une première partie animée par la chorale Elles (Septeuil), les Ateliers du crescendo (école de musique de Longnes), Vents d'anches (ensemble jazz de clarinettes de Houdan), Vent couleurs orchestra (big band jazz de Septeuil) et Quinette Kestudy. Suivi en deuxième partie, d'une musique au groove puissant, teintée de Jazz, de Rock et de Hip-Hop proposé par les Marvellous !
Au total, c'est un public d'environ 200 personnes, particulièrement enthousiastes, qui est venu assister à ce quatrième festival.
Pari gagné pour cette quatrième édition ! Rendez-vous l'année prochaine !

Communauté de Communes du Pays Houdanais
22, porte d'Epernon
78 550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Mail : ccph@cc-payshoudanais.fr
Site : www.cc-payshoudanais.fr

Pays Houdanais Infos est édité par la Communauté de Communes du Pays Houdanais - Directeur de la publication : Jean-Jacques MANSAT - Rédacteurs : Jean-Jacques MANSAT, Christiane Cayrol, Virginie Herry - Photos : CC Pays Houdanais - Conception graphique : Virginie HERRY - Réalisation : Virginie HERRY - impression : Lescure Théol : La Heunière 27120 Douains / 02 32 77 32 40 - Dépôt légal : mai 2015 - Ce journal est édité sur papier recyclé. 15 000 exemplaires. N° ISSN : 1778 - 9524